

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018
N°13/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

PROCURATIONS : BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGRO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGRO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la promotion sociale 2018, le Centre de gestion de l'Isère fait part des tableaux des agents ouvrant les conditions à un avancement de grade. La commission du personnel a pris connaissance de la liste des agents concernés et propose un avis, lequel sera soumis à la Commission Administrative Paritaire départementale qui émet également le sien.

Le Maire informe le conseil municipal des propositions de suppression de postes en vue des créations des postes nouveaux déterminés par l'avancement de grade des agents concernés.

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2018	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2018
Adjoint technique à temps non complet (21 h 54 mn)	20/12/2018	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (21 h 54 mn)	20/12/2018

2. Le Maire propose également la création d'un poste d'animateur (catégorie B) suite à la réussite d'un agent au concours.

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2018	Animateur principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2018

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux suppressions et créations de postes ci-dessous aux dates indiquées :

1. Dans le cadre des avancements de grade

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2018	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2018
Adjoint technique à temps non complet (21 h 54 mn)	20/12/2018	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet (21 h 54 mn)	20/12/2018

2. Suite à une réussite à un concours

Ancien poste	Date de suppression	Nouveau poste	Date de création
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2018	Animateur principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2018

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
 CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

